

Prestation Innovation

Eligibilité

Une entreprise

L'entreprise doit avoir moins de 250 salariés (Chiffre d'affaire annuel < 50 M€) et ne doit pas avoir bénéficié d'un Chèque Innovation, d'un Conseil Expert Innovation ou d'une aide à l'innovation Bpifrance depuis moins de 2 ans.

Un projet

La prestation doit s'inscrire dans une démarche d'innovation - technologique ou non technologique.

Exemples de prestations éligibles :

Recherche d'antériorité - Veille technologique - Recherche de partenaires - 1^{er} brevet français ou européen - Assistance juridique (précontractuelle) - Conception de produit - Etude de faisabilité - Mise en place de solutions techniques - Amélioration de procédé - Essais/Caractérisation de produit...

Et aussi :

Mise en place d'une démarche d'innovation - Etude de marché/étude marketing liée à une démarche d'innovation engagée - Recherche de nouveaux modèles d'affaires - Etude organisationnelle - Mise en œuvre de nouveaux modes de management - Réalisation d'un business-plan pour un tour de table financier - ...

Un prestataire extérieur

L'entreprise doit obligatoirement avoir recours à un prestataire extérieur.

Un outil financier

La Prestation Innovation est une subvention égale à 70% du coût HT de la prestation. Elle est plafonnée à 8 000 € et ne peut pas dépasser 50 % du montant total HT du programme (frais internes + frais externes).

L'instruction du dossier est faite par l'ARDIE, généralement en moins d'une semaine.

Son financement est assuré par Bpifrance et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Un interlocuteur réseau

La prescription de la Prestation Innovation est faite par les acteurs du Réseau (acteurs publics régionaux du développement économique et de l'innovation).

La remise du dossier se fait lors d'une rencontre avec l'entreprise.

Un contact privilégié :

La personne qui vous a remis ce dossier.

Et aussi, pour toute information :

Carole PETIT - 03 80 40 33 88 - cpetit@ardie.fr
ARDIE - 64A, rue Sully - CS 77121 - 21071 DIJON Cedex

Anne PRIEUR - 03 81 47 98 59 - aprieur@ardie.fr
ARDIE - 21A, rue Alain Savary - 25000 BESANCON

Prestation Innovation

Mode d'emploi

Un dossier « Prestation Innovation » complet est un dossier :

- 1 - Complété, tamponné, signé par l'entreprise et par le prestataire
- 2 - Envoyé à l'ARDIE (adresses ci-dessous) accompagné de :
 - La demande de renseignements complétée par l'entreprise
 - du devis détaillé du prestataire
 - et du dernier Bilan/compte de résultat

En retour, l'entreprise recevra :

- 1 - Un courrier d'acceptation de sa demande de la part de l'ARDIE avec signification de la date de prise en compte des dépenses du programme.
- 2 - Une photocopie du dossier complet
- 2 - Deux documents à retourner complétés à l'ARDIE à l'issue de la prestation :
 - Le formulaire « état récapitulatif des dépenses réalisées »
 - La fiche de suivi

Une fois la prestation terminée (Au plus tard le 30 novembre de l'année N+1) :

- 1 - L'entreprise doit avoir réglé sa quote-part au prestataire qui lui aura transmis sa facture
ATTENTION : Cette facture doit être rédigée selon le modèle qui a été transmis au prestataire ; l'entreprise ne doit payer que sa part qui correspond au montant TTC de la prestation diminué du montant de la subvention c'est-à-dire le « restant dû par l'entreprise ».
- 2 - L'entreprise doit retourner à l'ARDIE le formulaire « état récapitulatif des dépenses réalisées » et la fiche de suivi, complétés, tamponnés et signés.

Pour information, la subvention dont l'entreprise bénéficie, est versée directement au prestataire, ainsi l'entreprise n'a pas d'avance de trésorerie à faire.

Pour la recevoir, le prestataire fera parvenir à l'ARDIE :

- Une copie de la facture certifiée acquittée de la quote part de l'entreprise
- Le document « fiche de réalisation »
- Une copie du rapport de la prestation réalisée

L'entreprise sera informée, par un mel, du versement au prestataire.

Pour toute question :

Carole PETIT - 03 80 40 33 88 - cpetit@ardie.fr
ARDIE - 64A, rue Sully - CS 77121 - 21071 DIJON Cedex

Anne PRIEUR - 03 81 47 98 59 - aprieur@ardie.fr
ARDIE - 21A, rue Alain Savary - 25000 BESANCON